

AFFICHAGE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
5 MAI 2021**

Date de convocation 28 avril 2021	L'an deux mil vingt et un, le 5 mai 2021 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente « espace du Narais » en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Date de publication 6 mai 2021	<u>Etaient présents</u> Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 22	Monsieur CHRISTIANY Damien, Madame JALIER Roselyne, Monsieur CHAUVIN Gérard et Madame GADEMER Catherine, adjoints Monsieur BIGOT Gérard, Monsieur MESNEAU Jacques, Monsieur GADEMER Pierre, Madame PITARD Annick, Monsieur DROUET Roger, Madame HEINZE Nathalie, Madame ESNAULT Linda, Monsieur SURUT Jackie, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Madame MANGA Elizabeth, Madame PINEAU Nathalie, Conseillers municipaux
	<u>Procuration :</u> Mme CHATEAU Françoise procuration à M. Patrice VERNHETTES Monsieur BOULAY Dany procuration à M. Patrice VERNHETTES Mme KRINCKET Manon procuration à Mme GADEMER Catherine M LÉPROUST Claude procuration à M. CHESNEAU Jean-Claude M. HAUTEVILLE Eric procuration à M. CHRISTIANY Damien Mme CHRISTIANY Virginie procuration à M. CHRISTIANY Damien
	<u>Absente :</u> Mme BRECHE Séverine
	<u>Secrétaire</u> Monsieur DROUET Roger

ORDRE DU JOUR

	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 avril 2021
1	Aménagement du centre bourg phase 3 : Autorisation de lancement de la procédure de consultation.
2	Décisions prises par délégation
	Informations et questions diverses

Le compte rendu du 14 avril 2021 est approuvé à la majorité de voix et une abstention (Madame PITARD Annick).

1- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Rapporteur : Monsieur CHAUVIN

Aménagement du centre bourg phase 3 : Autorisation de lancement de la procédure de consultation.

La phase PRO (étude de projet) de la tranche 3 de l'aménagement du centre bourg est achevée et la rédaction des pièces du marché à procédure adaptée (MAPA) est finalisée.

A ce stade et pour le lancement du marché les estimations financières sont les suivantes :

- Lot 01 VRD, Revêtements, mobilier : 716 381 HT soit 859 657 € TTC
- Lot 02 Réseaux souples = 105 740,50 € HT soit 126 888 € TTC
- Lot 03 Plantations : 23 325 € HT soit 27 990 € TTC

La procédure de consultation des entreprises pour les travaux de la phase 3 peut donc être lancée.

Monsieur CHAUVIN présente à l'assemblée les estimations financières détaillées par poste pour chaque lot. Il présente ensuite le planning de déroulement des marchés et précise que le conseil municipal se prononcera le 30 juin sur les offres proposées.

Monsieur le Maire présente ensuite les différents plans et croquis de cette phase 3.

Monsieur GADERMER demande des précisions concernant la prévision pour les sols de la Halle. Monsieur le Maire répond que le montant prévoit un coût au maximum qui fera l'objet d'une réfection si les matériaux utilisés ont un coût moindre.

Monsieur CHESNEAU évoque l'aspect alimentation de l'éclairage public en conventionnel ou en solaire.

Monsieur CHAUVIN précise que la commission travaux réunie la veille s'est prononcée favorablement pour un éclairage solaire. De ce fait, les décorations de Noël sur ce secteur ne pourront plus être fixées sur les lampadaires.

Monsieur le Maire indique que dans la mesure du possible il est préférable d'avoir recours aux technologies durables et qu'à terme des économies seront réalisées.

Monsieur CHESNEAU attire l'attention du Maire sur la hauteur des végétaux qui seront implantés et qui ne devront pas entraver la visibilité des commerces

Monsieur CHAUVIN indique qu'il s'agira d'un point de vigilance. Concernant le choix des poteaux d'éclairage la commission ne s'est pas prononcée et ce sujet sera revu ultérieurement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour les marchés de travaux de la phase 3 de l'aménagement du centre bourg

Adopté à l'unanimité

2- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020:

N° de décision	Objet de la décision	Contenu de la décision
2021-01	Marché de fourniture et d'acheminement de l'électricité	Le marché est attribué à la société Total Diect Energie SA, 2bis rue Louis Armand 75015 PARIS pour une durée de 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021.
2021-02	Marché de fourniture et d'acheminement de gaz	Le marché est attribué à la société ENI GAS AND POWER France, 24 rue Jacques Ibert, CS5000, 92533 Levallois-Perret cedex pour une

		durée de 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021.
2021-03	Marché de prestation et de services pour l'assistance technique destinée à l'implantation et l'aménagement des commerces de proximité dans le cadre de la restructuration du centre bourg de Saint Mars la Brière.	Le marché est attribué à la société Couleurs Bois, 2 rue des anciennes Filatures 72470 CHAMPAGNE, pour un montant de 9.551 € HT soit 11 461,20 € TTC.
2021-04	Marché de prestation et de services pour l'accueil en fourrière d'animaux errants et/ou blessés et la capture des chats pour des campagnes de stérilisation et d'identification.	La prestation est confiée à la société MOLOSSES LAND, représentée par Monsieur LE GUILLOU, Le Grand Gaucher 72540 LONGNES Le contrat entre en vigueur le 24 mars 2021 pour une durée d'un an moyennant le versement d'une somme fixée à 0,65 € HT par habitant.
2021-05	Marché de prestation et de services pour la mission de coordination de sécurité et protection de la santé dans le cadre de la phase 3 de l'aménagement du centre bourg de Saint Mars la Brière.	Le marché est attribué à la SARL PIERRE SPS, 6 rue du Repos, 72100 LE MANS pour un montant de 2.220,00€ HT soit 2.664,00 € TTC.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par délégation

QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore la séance, monsieur le Maire apporte les réponses aux questions écrites posées par Monsieur SURUT.

Question : Le centre de Vaccination de Saint Mars La Brière est une bonne initiative, cependant pourrions-nous avoir un éclairage sur le financement de ce centre de vaccination et notamment quelles sont les charges pour la commune? Y a t il une contribution de la communauté de Communes, son président étant à l'inauguration.

Réponse : Le centre vaccination fait l'objet d'un financement de l'Etat via l'ARS. Une convention va être signée qui apportera un premier versement correspondant à 70 % du budget. Le montant alloué dépend du nombre de vaccinations effectuées. 108 K€ pour moins de 400 vaccinations et 139 K€ au-delà.

Le remboursement s'effectuera sur la base d'un budget qui comprendra les frais de personnel du secrétariat, les consommables, les charges (repas-achat ordinateurs, kit signalisation etc..). Un chiffrage des frais personnels pour l'entretien sera également intégré mais cela reste à valider. Le personnel médical est pris en charge par l'ARS. La région participera à hauteur de 10.000 €.

Après discussion avec le Président de la Communauté de communes, il indique qu'il n'a fait aucun doute que la solidarité des communes membres de l'EPCI fonctionnera s'il devait subsister un reste à charge pour la commune.

Question : Après le rachat de Leader Price, Aldi ferme plus de 130 magasins, qu'en est-il de celui de Saint Mars La Brière?

Réponse : Le groupe Aldi a racheté l'enseigne Leader Price. Tous les magasins ne seront pas concernés par une poursuite de l'activité sous enseigne Aldi. Certains magasins non compatibles avec la nouvelle stratégie d'Aldi feront l'objet d'une cession. Pour St Mars la Brière, une négociation de repreneurs est en cours. Les résultats de cette négociation seront connus prochainement.

Concernant l'aspect fiscal (Taxe foncière), la commune ne sera pas pénalisée.

Question : Taxe foncière : Pourriez-vous nous confirmer que la base de calcul de la taxe foncière sur le bâti aurait été amputée d'un peu plus de 500 000€, notamment due à la reprise de l'entreprise Arjo

Wiggins? Si oui, quelle est la conséquence pour le budget de notre commune? Si la fermeture du magasin Leader Price est confirmée, quelle conséquence également?

Réponse apportée par Monsieur CHRISTIANY qui rappelle tout d'abord que la suppression de la Taxe d'Habitation est compensée par la récupération de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti qui est compensée par une allocation compensatrice de l'Etat.

Concernant la perte d'assiette foncière de 333 986 € qui ne sera pas compensée, soit un produit de 130 600€, elle s'explique par les modalités de calcul de la Valeur locative des locaux industriels qui fixe à 50% de la base initiale la valeur locative de rachat pour les entreprises en difficulté comme cela a été le cas pour l'entreprise ARJOWIGGINS. Ce dispositif est encadré par des textes réglementaires. La question qui n'est pas pour le moment résolue concerne le caractère pérenne ou non de cette disposition.

La question écrite sera posée à la direction départementale des Finances Publiques.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de :

- Sa candidature à l'élection départementale.
- L'organisation des scrutins les 20 et 27 juin prochains et fait le point sur les permanences. Pour assurer des fonctions dans les bureaux de vote, il faudra être vacciné(e) ou avoir effectué un test PCR dans les 48h précédent l'élection. Il enregistre le nom des personnes qui officieront aux bureaux de vote et qui demandent à être vaccinées (Mesdames Nathalie HEINZE, Nathalie PINEAU et Messieurs Roger DROUET et Jacques MESNEAU)
Pour faire fonctionner les bureaux de vote, il y a un besoin de 72 personnes, il en manque encore 27.
Monsieur GADEMER indique que le port du masque devrait être obligatoire pour ces élections et que les gestes barrières devront également être maintenus.
- La montée en puissance du Centre vaccination à partir de début juin avec une augmentation du nombre de vaccination et des heures d'ouverture. Le centre sera également ouvert pour le pont de l'ascension.
- La tenue des prochains conseils municipaux les 7 juin et 30 juin.
- L'arrivée de Madame Anne Marie ENGEL le 1^{er} juillet 2021 en remplacement de l'actuel DGS. Elle viendra prendre connaissance des dossiers une journée par semaine avant son intégration..

Monsieur SURUT indique qu'il est candidat à l'élection des conseillers départementaux en qualité de remplaçant de Monsieur TRIFAUT, maire de Montfort le Gesnois.

Madame MANGA demande si le centre vaccination sera maintenu dans le temps. Le Maire répond que c'est un centre provisoire mis en place pour 6 mois et qu'il sera ouvert tout l'été.

Monsieur CHESNEAU demande à obtenir des documents qui avaient été diffusés par Monsieur CHRISTIANY présentant la planification des dépenses à venir pour le centre bourg. Monsieur CHRISTIANY répond que ce document va être mis à jour pour tenir compte des derniers éléments financiers et sera ensuite diffusé.

Madame GADEMER remercie les élus qui l'ont soutenue pendant la maladie qui l'a touchée.

Fin de séance à 19h28.

Prochain conseil municipal le 7 juin à 18h.